

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJETS N°2022-11-PH-01 POUR LA CRÉATION DE PLACES DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (SAMSAH) DONT 8 PLACES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) ET 5 PLACES POUR LES ADULTES PRÉSENTANT UN HANDICAP PSYCHIQUE, DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE.**

Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie et Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude compétents en vertu de l'article L313-3 d) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, ont ouvert un appel à projet pour la création de 8 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en Situation de Handicap (SAMSAH) présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et 5 places pour les adultes présentant un handicap psychique, publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie le 22 juillet 2022 et affiché au Conseil départemental le 12 septembre 2022.

Le présent appel à projet se divise en deux sous-projets dédiés à un public spécifique. Chaque candidat avait ainsi la possibilité de répondre à un seul ou aux deux projets décrits ci-dessous.

- > **Sous-projet n°1** : Création de 8 places de SAMSAH pour l'accompagnement d'adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) sur le Territoire Est Audois ;
- > **Sous-projet n°2** : Création de 5 places de SAMSAH pour l'accompagnement d'adultes présentant un handicap psychique sur le Territoire Ouest Audois

Au total, six dossiers ont été réceptionnés et instruits conjointement par les services de l'ARS Occitanie et du Conseil départemental de l'Aude :

- > Cinq pour le sous-projet n°1
- > Un pour le sous-projet n°2

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social s'est réunie le **Vendredi 13 janvier 2022 à Carcassonne** et a procédé au classement suivant pour le sous-projet n°2.

**Sous-projet n°2** : Création de 5 places de SAMSAH pour l'accompagnement d'adultes présentant un handicap psychique sur le Territoire Ouest Audois

Rang de classement	Organisme Gestionnaire
1 <sup>er</sup>	APAJH 11

S'agissant du sous-projet n°1, après examen des dossiers présentés et audition des porteurs, la commission de sélection et d'information, a demandé à des candidats de préciser et compléter le contenu des projets déposés en application de l'article R313-6-1 du CASF. La commission a sursis à l'examen des dossiers déposés en réponse au sous-projet n°1 et s'est à nouveau réunie le **vendredi 10 février 2023 en visioconférence**.

**Le classement suivant a été établi lors de la séance du 10 février 2023 :**

**Sous-projet n°1 :** Création de 8 places de SAMSAH pour l'accompagnement d'adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) sur le Territoire Est Audois ;

Rang de classement	Organisme Gestionnaire
1 <sup>er</sup>	Afdaim-Adapei 11
2 <sup>nd</sup> ex-aequo	Groupe SOS
2 <sup>nd</sup> ex-aequo	Sésame Autisme Occitanie Est
4 <sup>ème</sup>	GCSMS Autisme France
5 <sup>ème</sup>	APF France Handicap

*Conformément à l'article R313-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude.*

*L'avis de la commission de sélection d'appel à projet fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la région Occitanie et au Conseil Départemental de l'Aude.*

Le 10 février 2023

*La co-Présidente de la Commission,  
P/Le Directeur Général  
Et par délégation  
La Directrice adjointe de l'Offre de Soins et de  
l'Autonomie*

Régine MARTINET



*La co-Présidente de la Commission,  
P/La Présidente du Conseil départemental de l'Aude  
La Vice-Présidente déléguée à l'autonomie et au handicap*



Séverine ROGER MATEILLE